



Commune de LAURIS
84360 LAURIS

PROCES VERBAL **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mardi 26 mai 2015 à 19 h00

Salle des mariages

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des comptes rendus des réunions du conseil municipal du 02/04/2015 et 13/04/2015
- Droits de préemption urbain
- Décisions du maire

- Délibérations :
 - 1- Délibération portant approbation de la procédure de déclaration de projet avec mise en compatibilité du POS afin de permettre la réalisation d'un projet agritouristique sur le domaine de Fontenille
 - 2- Délibération autorisant la commune à se constituer partie civile dans le cadre d'une affaire d'infraction au code de l'urbanisme- Affaire Degletagne Georges

Membres présents :

Le Maire : ROUSSET André

Les Adjoints : BRIEUSSEL Jean, DUCHANAUD Yolande, VANNEYRE Serge, MAILLET Marie-Jésus, SAUZEE Philippe, FAURE Cécile, LE DU Daniel.

Les Conseillers Municipaux : AUZANOT Bénédicte, FONT Annick, FOTI Lucien, BONNEVILLE Christine, LOUCHE Michel, ESCOFFIER Jade, DESPIERRE Gérard, VIGNUALES Francine, RAVOIRE Chantal.

PROCURATIONS :

Montoya Robert à Philippe Sauzee, Porte Roger à Lucien Foti, Autard Brigitte à Michel Louche, Miotto Luciana à Serge Vanneyre

ABSENT(E)S: Pianetti Didier, Cartray Emilie, Chevalier Patrick, Dernis Thierry, Boyer Blandine, Martinez Damien

La séance est ouverte,

Approbation des Comptes Rendus des réunions du Conseil Municipal :

- Séance du 02/04/2015 :
Adopté à la majorité – Pour: 19 – Abstentions : 2
 - Séance du 13/04/2015 :
Adopté à la majorité – Pour: 17 – Abstentions : 4
-

Droits de préemption urbain

*Lecture est donnée des Déclarations d'Intention d'Aliéner
reçus en mairie où la commune n'exerce pas son droit de préemption*

Délibérations :

- 1- Délibération portant approbation de la procédure de déclaration de projet avec mise en compatibilité du POS afin de permettre la réalisation d'un projet agritouristique sur le domaine de Fontenille

Rapporteur : Serge Vanneyre

Par délibération en date du 7 novembre 2014, la commune a décidé d'engager une procédure de déclaration de projet avec mise en compatibilité du POS afin de permettre la réalisation d'un projet agritouristique sur le domaine de Fontenille.

Le projet porte uniquement sur un changement de destination des bâtiments de Fontenille, sans extension de l'existant. La réalisation de ce projet, présentant un caractère d'intérêt général, nécessite la mise en compatibilité du POS.

Dans le cadre de cette procédure, l'enquête publique s'est déroulée du 9 mars au 10 avril 2015.

A l'issue de l'enquête publique, il appartient au conseil municipal d'approuver la déclaration de projet prononçant l'intérêt général du projet et d'approuver la mise en compatibilité du POS conformément aux articles L 123-14 et R123-23-2 du code de l'Urbanisme

Adopté à l'unanimité

- 2- Délibération autorisant la commune à se constituer partie civile dans le cadre d'une affaire d'infraction au code de l'urbanisme- Affaire Degletagne

Rapporteur : Serge Vanneyre

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser M le Maire à se constituer partie civile au nom de la commune dans le cadre d'une affaire d'infraction au code de l'urbanisme : exécution d'un travail non autorisé par un permis de construire (construction nouvelle d'une superficie de plus de 20m²).

Adopté à l'unanimité

La réunion du conseil municipal est levée à 19h45

Secrétaire de séance : Mr SAUZEE Philippe

M le Maire : Mr ROUSSET André

